



CARTE DE RESIDENT LONGUE DUREE-UE : 5 ans de présence régulière
(art L314-8 1° et L 314-8 2° du CESEDA)

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Formulaire à remplir et signer**
- Justificatif d'état civil et de nationalité :**
 - copie intégrale de votre passeport en cours de validité ou éléments attestant qu'un tel document a été demandé
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**) ; ou taxe d'habitation ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas **d'hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- Si le demandeur est marié et ressortissant d'un État dont la loi autorise la polygamie, **une déclaration sur l'honneur selon laquelle il ne vit pas en France en état de polygamie** (sauf carte de résident au titre du L. 314-12).
- Justificatifs de l'intégration républicaine :**
 - une déclaration sur l'honneur de respect des principes régissant la République française (remis en préfecture) ;
 - lorsqu'il existe, le contrat d'intégration républicaine (ou le contrat d'accueil et d'intégration) ainsi que le certificat d'assiduité remis par l'OFII ;
 - tout document de nature à attester de votre niveau suffisant de connaissance de la langue française, (sauf si vous êtes âgé de plus de 65 ans car vous en êtes dispensé).
- Justificatifs de séjour ininterrompu en France de 5 ans** (certificat de scolarité, avis d'imposition, etc.) Pour le titulaire d'une « carte bleue européenne » (CBE), une partie de ces 5 ans peut avoir lieu sur le territoire d'un autre Etat membre de l'UE mais les 2 années de séjour précédant la demande de délivrance de la carte de résident doit être effectuée en France.
- Justificatifs de ressources propres individuelles ou des époux** (à l'exclusion des prestations sociales ou allocations), **suffisantes** (au moins égales au niveau du SMIC), **stables et régulières** (sur les 5 dernières années) : bulletins de paie ou avis d'imposition ou attestation de versement de pension ou contrat de travail ou attestation bancaire, revenus fonciers, etc. (sont exemptés de cette condition de ressources les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité).
- Justificatif d'assurance-maladie** : carte d'assurance-maladie ou attestation d'assurance maladie.
- Copie de votre carte de séjour

NOTA

- Veuillez retourner les pièces demandées avec la liste ci-jointe classées dans l'ordre de cette liste

- **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE**– dans l'hypothèse où vous ne seriez pas en mesure de fournir les documents sollicités, veuillez en préciser les raisons sur papier libre joint à votre réponse sur lequel vous aurez également listé les pièces non produites - Les justificatifs doivent être accompagnés le cas échéant de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel

- **Des pièces complémentaires pourront vous être demandées lors de l'étude de votre dossier**